



Compte-rendu
de la réunion Plénière
du Conseil de Quartier
Branly – Boissière
du 6 mars 2025



19h00
Préau de l'école élémentaire Nanteuil
13 rue de Nanteuil

Elus et autres personnes invitées :

Gaylord LE CHEQUER, Adjoint délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches

Fanny HUMBLLOT, sa collaboratrice

Catherine SERRES, Conseillère municipale missionnée aux passerelles de cultures, Éluë du quartier

Philippe LAMARCHE, Adjoint délégué aux finances, Élu du quartier

Jean-Pierre FORESTIER, Responsable de secteur Antenne Vie de Quartier Jules Verne

Habitant.e.s présent.e.s : 111

Si vous souhaitez nous contacter pour toutes vos questions ou observations, écrivez à : CQBB93@gmail.com

Retrouvez-nous sur :

- notre page Facebook : [Conseil de Quartier Branly Boissière](#)

- notre compte Twitter : [@cqbb93](#)

Les compléments, modifications ou réponses intervenus depuis la réunion sont signalés en italique.

ORDRE DU JOUR

1. CONSTRUCTIONS ET AMÉNAGEMENTS DANS NOTRE QUARTIER.....	2
A. PLUI : explication pour le quartier, changements prévus,	2
B. ZAC Boissière	3
C. Ilot Boissière : point d'avancement, travaux futurs,	4
D. Place Aristide Briand-bd de la Boissière : Quand ? Comment ?.....	5
E. Arrivée du tram	5
2. PAROLE AUX HABITANTS	6

La séance débute à 19h15

FRédéric Marion remercie les participants. Il présente la réunion et les représentants de la Ville. Véronique sera l'animatrice de la réunion et FRédéric le secrétaire.

FRédéric rappelle que le Collectif d'Animation du CQBB est constitué d'habitants bénévoles, indépendants de la Ville et de tous partis ou mouvements politiques. Le Collectif d'Animation organise les Plénières du Conseil de Quartier. Il est également en lien avec les structures de la Municipalité (élus thématiques, Antenne, Services...) pour faire remonter des problèmes ou des souhaits habitants, et redescendre des décisions ou informations de la Ville.

Il appelle les habitants, qui souhaitent s'investir dans le quartier, à intégrer le Collectif.

Actuellement, le Collectif d'Animation est constitué de :

Mesdames Nathalie BANEUX, Régine BLANQUET, Mireille DARIDAN, Véronique HUMBERT, Cléo d'OREFICE, Jacqueline REMI.

Messieurs FRédéric MARION, Henri RETAILLEAU.

1. Constructions et aménagements dans notre quartier

Après s'être présenté et rappelé le contenu de sa délégation, Gaylord Le Chequer explique qu'en accord avec le Collectif d'Animation, il présentera la stratégie globale des aménagements du quartier depuis 10 ans, puis les projets en cours.

Il décrit la stratégie municipale mise en place dans notre quartier, suite au constat que l'arrivée des deux infrastructures des transports (métro M11 et tram T1) allait amener une amélioration du cadre de vie, mais allait également générer une évolution du quartier.

En 2014, il y a eu une révision du PLU, qui a été adoptée en Conseil Municipal en 2018. En 2020, le PLU de Montreuil a basculé à Est Ensemble avec le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) (<https://www.est-ensemble.fr/plui-approuve>).

L'arrivée du métro allait densifier la ville. Ainsi, la Ville a vu apparaître un projet de construction d'un immeuble de R+5 ou R+6 (5 ou 6 étages en plus du rez-de-chaussée) à la place d'un pavillon à l'angle de la Montagne Pierreuse. Il y a eu une mobilisation générale sur les impacts d'une telle opération, et cette mobilisation a fait tomber le projet. Aussi, lors de la modification 2 du PLUi en 2022, il a été inscrit que ce secteur serait R+2 (2 étages en plus du rez-de-chaussée).

Il ne s'agit pas d'interdire les évolutions de la ville, mais qu'elles s'insèrent dans une cohérence et une adaptabilité de la ville. Ainsi, la rue de la Renardière qui était classée en R+5 est maintenant classée en UH (secteur pavillonnaire).

Cependant, l'urbanisation de la ZAC Boissière ne s'inscrit pas dans le PLU Ville de 2018, ni dans le PLUi de 2020, puisqu'il a été décidé sous la mandature précédente et que la municipalité actuelle n'a pas la main sur les hauteurs des constructions notamment.

A. PLUI : explication pour le quartier, changements prévus, ...

Le PLUi d'Est-Ensemble a déjà évolué deux fois depuis 2020. Ces deux modifications ont permis à la Ville de développer les Espaces Paysagers Protégés (EPP), c'est-à-dire le maintien des espaces verts existants publics et privés (les grands jardins des pavillons lorsqu'ils sont vendus). Cela permet de limiter les ventes de certaines parcelles à des promoteurs. En effet, quand la Ville dit que le jardin du pavillon doit être gardé, le promoteur, qui voulait construire un immeuble, se désengage souvent car la rentabilité d'une construction potentielle baisse fortement.

Ainsi, la Ville a créé 200 EPP dans la ville.

Par ailleurs, Gaylord Le Chequer indique que le « Jardin des Amitiés » devient un EPP.

La modification 3 du PLUi poursuit ce travail (<https://www.est-ensemble.fr/modification-n3-du-plui>). L'enquête publique est encore en cours : du 10 février au 17 mars 2025.

Le commissaire enquêteur a évoqué le droit de propriété concernant la libre vente des pavillons avec grands jardins à des promoteurs, mais la Ville a expliqué qu'elle voulait garder des espaces verts selon une ligne politique de la ville : intérêt général et domaine de l'acceptable pour le quartier.

Un habitant interroge sur l'avenir de la rue des Pavillons, qui est en zone UH (zone urbaine à dominante résidentielle, correspondant aux quartiers à dominante d'habitat pavillonnaire), mais qui est frappée de deux contraintes : le souhait de la Ville de faire 40 % logements sociaux et d'un PAPAG (Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement Global). Le PAPAG est un outil du plan local d'urbanisme (PLU, PLUi) qui permet de « figer » les constructions dans l'attente d'un projet d'aménagement global sans bénéficiaire ou destination précise.

Gaylord Le Chequer répond qu'il n'y a rien d'acté sur la rue des Pavillons, mais qu'il est encore possible de lever ces deux contraintes dans l'enquête publique.

La liaison entre la rue des Néfliers et Salvador Allende est actée pour fin 2025/2026.

Ce périmètre PAPAG fixe (bloque) les évolutions, mais il sera redéfini en 2028.

Un habitant demande comment allier stratégie de la lutte contre la spéculation foncière et garder des finances saines ? Quand on a 40 % de logements sociaux et vu l'état des finances de la ville, comment peut-on accueillir les nouvelles familles, et proposer les équipements publics nécessaires, car la ville n'a plus de moyens ?

Gaylord Le Chequer répond qu'il fait le constat que si la Ville n'intervient pas sur la question des logements pour le plus grand monde, le marché immobilier écrase le débat. La Ville ne dit pas qu'il ne faut pas de spéculation, mais il faut la contrôler. La richesse de notre territoire a été de trouver un juste équilibre pour ceux qui veulent acheter à des prix soutenables et, pour les autres, de se loger. La ville ne fournit plus de logements très sociaux, car les logements actuels ne respectent plus les règles de définition de ce type de logements. Plus de 9000 demandes de logements sociaux à Montreuil, mais les 3/4 des demandeurs n'ont pas les ressources économiques pour payer ces loyers... La Ville assume d'avoir 40 % de logement social, mais pas dans une logique de concentration dans quelques quartiers. Cela doit être fait à l'ensemble de la ville.

Dans notre quartier, la Ville investit 20 Millions pour un nouveau groupe scolaire (Méliès). La Ville fait des arbitrages pour effectuer le rattrapage des rénovations sur les bâtiments publics, qui n'ont pas été faites pendant des années.

Ce qui arrive en opérations neuves génère un espace de discussion avec le constructeur en disant comment le rdc d'un immeuble peut répondre aux besoins du quartier. Ce sont des choix de la Ville.

Une habitante demande de vulgariser les mots liés au PLUi : Zone UH, UM, UE,..., car ce sont souvent des termes nébuleux pour les habitants.

Gaylord Le Chequer en convient et reconnaît qu'il faudrait faire un lexique.

L'habitante s'inquiète de la gentrification (processus par lequel la population d'un quartier populaire fait place à une couche sociale plus aisée) de notre quartier, qui est notamment en Réseau d'Education Prioritaire Renforcé (REP +). Elle se demande ce que va devenir « Récolte Urbaine ».

Concernant la parcelle occupée par Récolte Urbaine (RU), Gaylord Le Chequer répond qu'il s'agit d'une parcelle municipale où les deux associations occupantes (Récolte Urbaine et Le fait Tout) avaient une convention d'occupation précaire d'un an. Cependant, une convention pluriannuelle a été signée jusqu'en 2027 ; il faut renouveler ces conventions d'ici la fin du mandat. Il ajoute qu'il a sorti cette parcelle du périmètre de la ZAC. Donc, c'est un espace protégé, car c'est un lieu de vie et de rencontres entre les habitants de la ZAC et ceux du quartier.

B. ZAC Boissière

On rentre dans la dernière ligne droite de cette opération engagée depuis 2010 :

- Les îlots A et B devraient être terminés fin 2025.

- Le bâtiment F mi 2025.

- Le foyer de travailleurs avec RATP Habitat, fin 2027.

Un accompagnement par la Ville des aménagements des espaces publics est réalisé lors de la sortie de terre des immeubles.

Donc, la ZAC devrait être finie en 2027 2028.

L'arrivée des commerces se fait progressivement. La ZAC dispose de 22 cellules commerciales, pour l'instant, seule la moitié est occupée. Mais d'autres services vont arriver : un artiste, un cabinet médical (qui est actuellement bloqué dans son financement), une école de danse (dans l'îlot G1.3 et le bail est signé).

Ce qui préoccupe la ville, c'est la grande surface commerciale, car le groupe Intermarché (Netto) s'est désisté, et la Ville cherche toujours un preneur. Peut-être un Biocoop, mais pas de date à ce jour.

Lorsque la rue Simone Signoret sera terminée, le tronçon de la rue de la Montagne Pierreuse, entre Edouard Branly et Simone Signoret, sera aménagé avec une piétonisation.

Un habitant demande ce que va devenir la Friche des Hauteurs et si le SEDIF peut/veut toujours y mettre un réservoir.

Gaylord le Chequer explique que c'est toujours une possibilité.

Pour rappel, la Ville a signé une convention de mise à disposition des terrains avec le SEDIF en octobre 2019 pour une durée de 10 ans.

Elle a demandé au SEDIF de financer la destruction du radier permettant l'aménagement de cette parcelle, avec la plantation d'arbres. La Ville est en attente de leur réponse.

Des habitants de l'îlot G ont l'impression d'être mal perçus par les autres habitants du quartier, comme s'ils étaient imposés à la ville. De plus, cet îlot connaît toujours des problèmes avec certains aménagements (notamment les Points d'Apports Volontaires payés par les résidents alors qu'utilisés par toute la ZAC). Une pétition a été signée par plusieurs habitants pour dénoncer les problèmes de cet îlot.

Gaylord Le Chequer répond que des réunions ont déjà eu lieu et que les sujets sont déjà pris en compte.

Philippe Lamarche rappelle que le quartier Branly Boissière est désormais le plus peuplé de la ville, et que l'arrivée de plus de 4000 habitants dans la ZAC bouleverse forcément les équilibres existants. De plus, le chantier de la ZAC aura duré presque 18 ans ! avec tous les désagréments pour les riverains, les discussions houleuses avec l'aménageur Nexity, les malfaçons (crèche, parkings, géothermie...)

Un habitant s'interroge sur le projet de l'Impasse Degeyter, rue qui a fait l'objet de travaux pour les réseaux.

Gaylord Le Chequer répond que cette impasse devient une rue et bascule dans le domaine public, mais que les réflexions continuent sur les circulations et le stationnement.

Un habitant demande si le SEDIF veut vraiment construire un 4^e réservoir d'eau sur la friche et si cela aurait un impact sur les jardins familiaux ?

Gaylord Le Chequer répond que si le SEDIF a ce besoin, il doit demander l'autorisation à la Ville, qui est contre cette possibilité.

Une habitante demande quand arriveront les nouveaux commerces dans la ZAC.

Gaylord Le Chequer répond qu'il faut prendre contact avec Frédéric Molossi (Adjoint délégué aux commerces, aux marchés et aux relations avec les cultes) pour avoir ce genre d'informations.

Suite à une question d'un habitant, Gaylord Le Chequer précise que dans le secteur de la rue de Rosny jusqu'à la Boissière, de nouveaux logements sont prévus mais l'opérateur I3F dégagera aussi des espaces verts.

C. Îlot Boissière : point d'avancement, travaux futurs, ...

Rappel du CQBB : Ce que la Ville appelle « L'îlot Boissière » est une zone transversale d'aménagement végétalisé qui part du boulevard de la Boissière et va jusqu'à la future avenue paysagère du tramway T1. Le but de ce corridor végétal Nord-Sud est de permettre une liaison « sécurisée » entre le tram T1 et le métro M11.

L'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) de l'îlot Boissière a été lancée en 2018 (https://www.montreuil.fr/fileadmin/user_upload/05_Grands_Projets/10_La_revision_du_PLU_2016-2018/03_Un_projet_avec_trois_phases_distinctes/Phase_3_1_approbation_du_PLU/02_Consultation_du_PLU/04_Orientations_d_Amenagement_et_de_Programmation_OAP_/4.OAP-10-09-2018.pdf), après la validation du PLU 2018.

Cet OAP permet une création potentielle de 200 logements, mais la Ville ne va pas forcément en faire 200.

Un habitant demande ce qui prévaut entre l'OAP et le PLUi.

Gaylord Le Chequer répond que c'est le PLUi.

Actuellement, plusieurs propriétaires sont vendeurs. Il faut donc mettre en place des règles pour contenir cet îlot avec une définition de la vente des parcelles pour le projet futur. Et puis, cela va permettre à la Ville d'anticiper les besoins du quartier.

20 logements sont réservés pour RATP Habitat qui seront en Bail Réel Solidaire (BRS : <https://www.actionlogement.fr/guides/acheter-un-bien-immobilier/comprendre-bail-reel-solidaire>).

Un habitant demande pourquoi ne pas mettre du logement social dans l'îlot ?

Gaylord Le Chequer rappelle que la construction de RATP Habitat est du social.

Un habitant rétorque que le BRS n'est pas identique au logement social. En effet, c'est une accession sociale à la propriété.

Une habitante demande quelles constructions vont être effectuées sur le Passage des écoliers, car pour l'instant rien d'annoncé sur ces parcelles, dont les maisons sont en cours de démolition.

Gaylord Le Chequer rappelle que les parcelles avec pavillons le long du Passage des écoliers ne sont pas en vente actuellement, donc il n'y a pas de sujet. Une parcelle est sanctuarisée, celle déjà vendue par les anciens propriétaires et qui doit rester un espace vert. Il s'agit du « Bois Tyr », qui est préservé via la procédure d'Espaces Paysagers Protégés dans le PLUi d'Est-Ensemble.

Quant aux pavillons en cours de démolition sur ce même Passage des écoliers, ils peuvent laisser la place à des logements en R+2 (soit 2 étages en plus du rez-de-chaussée).

Gaylord Le Chequer rappelle que la « halle » existante au milieu du pâté de maisons, sera ouverte au public mais APRES la vente de tous les pavillons qui la jouxtent...donc peut-être dans 10 ou 20 ans, ou plus, selon les souhaits des propriétaires !

Un habitant demande quand aura lieu la concertation sur l'îlot Boissière, car il s'inquiète de ce que va devenir cet espace et du nombre de logements construits, qui ne seraient pas tous sociaux et excluraient ainsi des habitants du quartier qui voudraient y habiter.

Gaylord Le Chequer répond qu'une réunion est en cours d'organisation pour rencontrer cet habitant ([Précision de Gaylord Le Chequer] : cette réunion s'est tenue depuis cette Plénière, et un processus de travail entre la Ville et un groupe d'habitants du quartier est engagé). Il ajoute qu'il souhaite que le « Bois Tyr » reste ouvert au quartier. Il faut prendre un temps pour expliquer le passage de l'OAP à l'exécution du projet. Quand les pavillons seront démolis _ et donc si et quand les propriétaires vendront ! _, alors l'EPF (Etablissement Public Foncier d'Ile de France : <https://www.epfif.fr/>) ira à la rencontre des habitants pour présenter un projet.

Si tous les propriétaires actuels de pavillons vendent leurs biens à des promoteurs, il pourrait y être construit 200 logements _ mais ce n'est actuellement pas le cas !

Gaylord Le Chequer, et la Ville, ne peuvent pas anticiper le calendrier des ventes par les propriétaires.

D. Place Aristide Briand-bd de la Boissière : Quand ? Comment ?

Une étude est en cours, et une « réunion de rue » s'est déjà tenue : <https://www.montreuil.fr/briand-boissiere>

Les promoteurs tournent dans le quartier. Aussi, une étude est menée par la Ville avec un cabinet d'étude pour aller plus loin que le PLUi dans le respect des contraintes de hauteurs de constructions et limiter la pression urbaine.

Il y a une logique de spéculation sur les commerces. Or, l'enjeu sur la Boissière est de limiter cette spéculation.

Il reste toujours le problème avec l'ancien garage Citroën, car le promoteur est dans une logique de faire une opération immobilière et refuse de négocier avec la Ville. Or, la Ville s'interroge sur le type de réalisation à la place du garage.

L'arrivée du métro est un point positif, mais elle confronte la Ville à l'évolution du quartier avec tous les points négatifs.

La Ville souhaite satisfaire le besoin de réinvestir sur le quartier.

A ce stade de l'étude, un point ressort : la nécessité de créer une nouvelle place, qui serait un lieu de centralité.

Il faut donc reconfigurer cet espace pour avoir la création d'une vraie place publique.

L'association « Stop aux vibrations », qui existe depuis 13 ans, décrit les vibrations ressenties par les riverains de la rue du Colonel Fabien à cause du passage des bus, plus nombreux et plus fréquents, et les fissures qui se multiplient dans leurs maisons. L'association demande que le tracé des bus soit modifié.

Gaylord Le Chequer explique qu'une 2^{ème} « réunion de rue » est prévue avec les habitants, les élus des Ramenas-Léo Lagrange et Olivier Stern. Il est possible de profiter de l'aménagement de ce carrefour pour changer les tracés des lignes de bus, sans allonger les temps de parcours. Il espère préfigurer la structure de ce carrefour avant la fin de ce mandat. Par ailleurs, il explique que lorsque la voirie est rénovée, un revêtement plus performant que l'ancien est placé, qui absorbe plus le bruit et les vibrations.

E. Arrivée du tram

Gaylord Le Chequer explique qu'une réunion du CQ Signac est prévue le 12 mars pour évoquer ce sujet.

Tous les terrains libérés autour des abords du T1 doivent être aménagés de façon obligatoire avec les modifications-du PLUi version 3.

Il y aura création d'un corridor vert, une bande de 5 mètres de large végétalisée soit 8.4 hectares. En tout, sur le tracé du tram de Romainville à Mozinor, 47.000 m² d'espace vert seront créés (au total, corridor vert inclus).

Les espaces de chaque côté du T1 seraient ainsi constitués à 39 % d'habitations/de bâtis et à 61 % de pleine terre.

C'est une logique inversée et donc un enjeu de renaturation du territoire pour la Ville. Dans le PLUi, modification 3, une « ambition verte » est déclinée réglementairement. Le travail va continuer sur la partie bâti. En effet, cette volonté politique de renaturer crée un déséquilibre financier de l'opération d'aménagement et doit donc être soutenue politiquement.

Cependant, même s'il y a un allongement du calendrier pour l'arrivée effective du tram en 2027, la Ville doit être prête.

Actuellement, le chantier est arrêté en raison de petits effondrements de terrain vers Romainville et Mozinor.

Une habitante demande s'il pourrait y avoir un cani-parc du côté du tram, car celui du Champ de Poires a été supprimé pour la construction de l'école Méliès.

Gaylord Le Chequer ne confirme pas cet espace, par contre il indique qu'il y aura création d'un espace vert à côté du tram.

Par ailleurs, l'école va redonner un espace vert de 1700 m² (au lieu des 1900 m² du Champ de Poires) MAIS ce sera un jardin scolaire, non ouvert à tous ! 6 arbres ont été préservés et 25 supplémentaires seront plantés.

A une demande habitante, il indique que le « boulevard des Femmes », situé le long du tram, sera livré avec le tram. Il y aura un jalonnement de haltes portant des noms de femmes célèbres (projet du Budget Participatif Saison 3 non retenu en 2022, car non réalisable dans les délais impartis à l'époque : <https://jeparticipe.montreuil.fr/project/budget-participatif-saison-3/collect/depot-des-projets/proposals/un-boulevard-des-femmes-a-montreuil-une-premiere-en-france>).

Gaylord Le Chequer pointe que ce quartier manque d'espaces verts : 3 m² par habitant, alors que la règle est de 10 m² par habitant ! C'est pour cela que la renaturalisation est priorisée par la Ville dans le projet d'aménagement des abords du tramway.

Suite à une question d'un habitant, Gaylord Le Chequer explique que, à terme, certaines rues côté Paul Signac traverseront les voies du tram pour rejoindre Branly Boissière : la rue de la Ferme doit être reliée à Salvador Allende, et la rue des Pavillons à Aristide Briand. Le seul axe qui sera ouvert début 2026 sera la rue des Néfliers vers Salvador Allende.

La création de ces axes nord-sud traversant les voies du tram devraient permettre une circulation plus fluide, désenclaver le quartier et éviter un trafic trop dense dans les petites rues.

2. Parole aux habitants

Précision du CQBB : seules les questions des habitants non liées aux points précédents sont retranscrites ici.

Un habitant demande pourquoi ne pas créer d'espace vert rue de Rosny.

Gaylord Le Chequer explique que cela n'est pas possible non pas à cause du PLUi, mais plutôt du fait que ce secteur est réservé pour de l'activité.

Philippe Lamarche explique que la Ville a créé une Société Publique Locale (SPL : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/competences/les-societes-publiques-locales-et-les-societes-publiques-locales-damenagement>) pour contrôler les prix des baux commerciaux.

Si les prix sont trop forts, la Ville peut bloquer une vente pour négocier une baisse de prix.

La Ville essaye de tenir compte de tous les niveaux sociaux pour satisfaire les besoins de chacun.

Suite à une question d'un habitant, Gaylord Le Chequer précise que les parcelles rue Brûlefer, qui vont être vendues par leurs propriétaires, seront dédiées aux activités et ne comprendront pas de logements.

Le « préfabriqué » de Nanteuil va servir de classes le temps que la construction de la nouvelle école Méliès soit finie.

Les habitants demandent un soutien de la Ville pour intervenir auprès de l'éducation nationale à mieux gérer les écoles.

Suite aux demandes de plusieurs habitants, Gaylord Le Chequer explique qu'un plan des espaces verts publics du quartier doit être réalisé, et qu'il le transmettra via le CQBB.

La séance est levée vers 22h03.

Plénière Conseil de Quartier Branly-Boissière

6 mars 2025

ZAC Boissière Acacia - Plan



ZAC Boissière Acacia - Calendrier

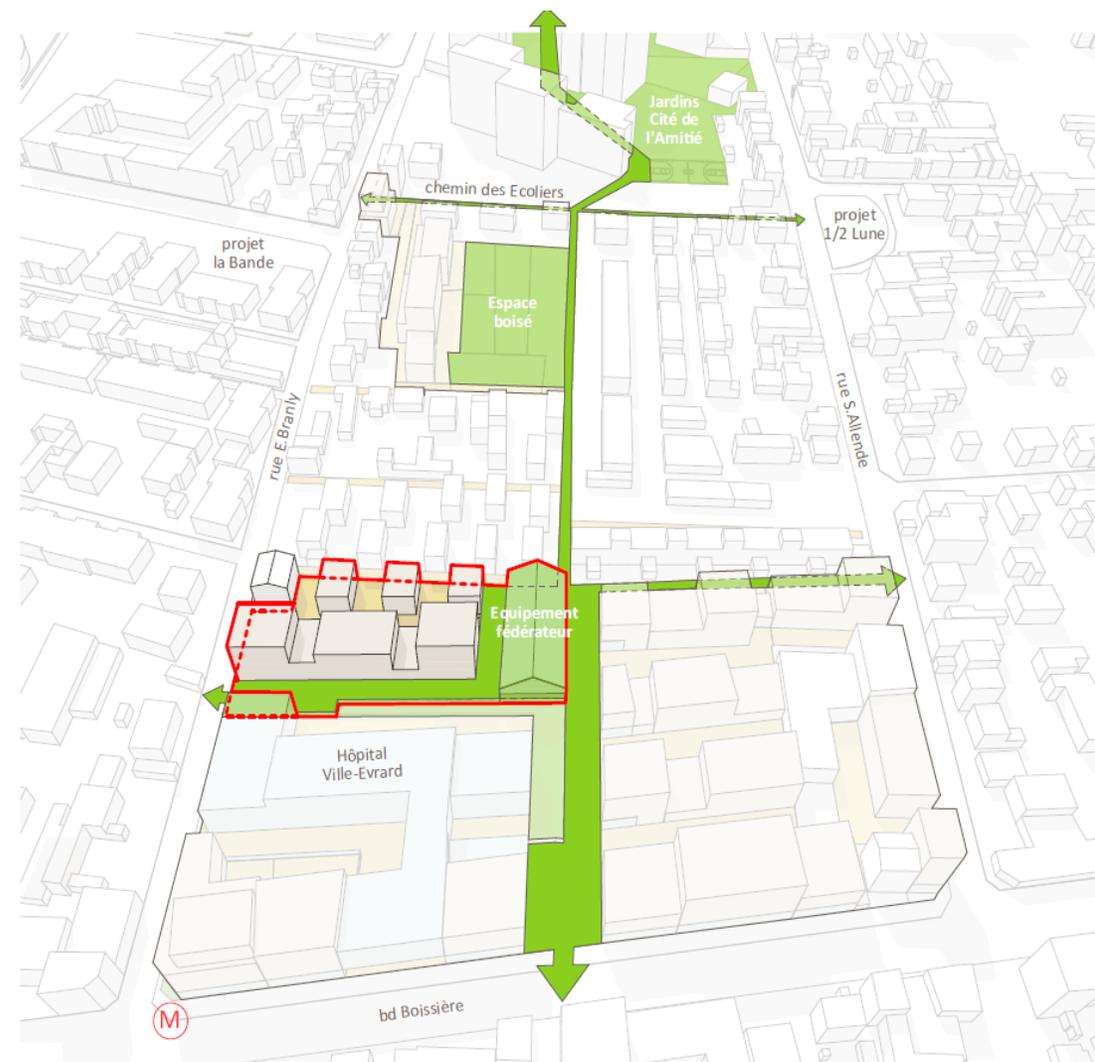
	Date de livraison
Ilots A et B	Fin 2025
Aménagements des espaces publics	Début 2026 (Fin 2026 pour la rue Simone Signoret Sud et la rue de la Montagne Pierreuse)
Ilot F	Fin 2027
Aménagements des espaces publics	Début 2028

Fin des travaux de la ZAC Boissière-Acacia : Début 2028

Ilot Boissière



- A_ Hôpital infanto-juvénile Ville Evrard en activité
- B_ Dhuis M11 ouverte + 18 logements sociaux/RATP habitat/ livraison avril 2025
- C_ Digital Village et 33 logements BRS/ démarrage de chantier décembre 2024
- D_ Montreuil matériaux/ Point P
- E_ Leo construction/locataire évincé sur propriété ville/ Toiture démolition
- F_ Pavillon squatté propriété de l'EPFif/démolition à venir
- G_ Projet d'extension avec PC sans suite à priori
- H_ Pavillon avec locataire/pas d'activation par l'EPFif et pavillon ville démolé sans projet à ce jour

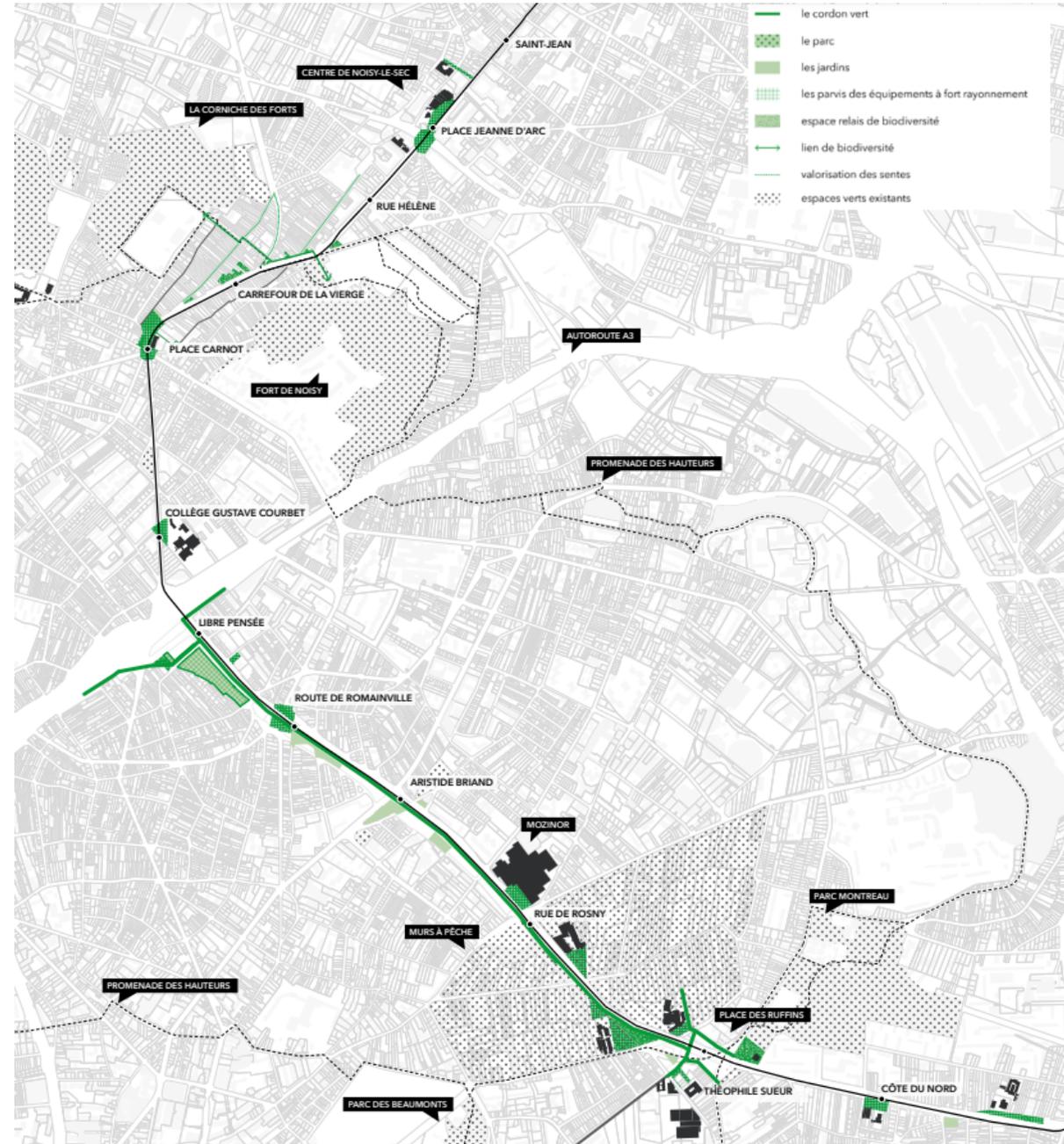


Etude Briand-Boissière

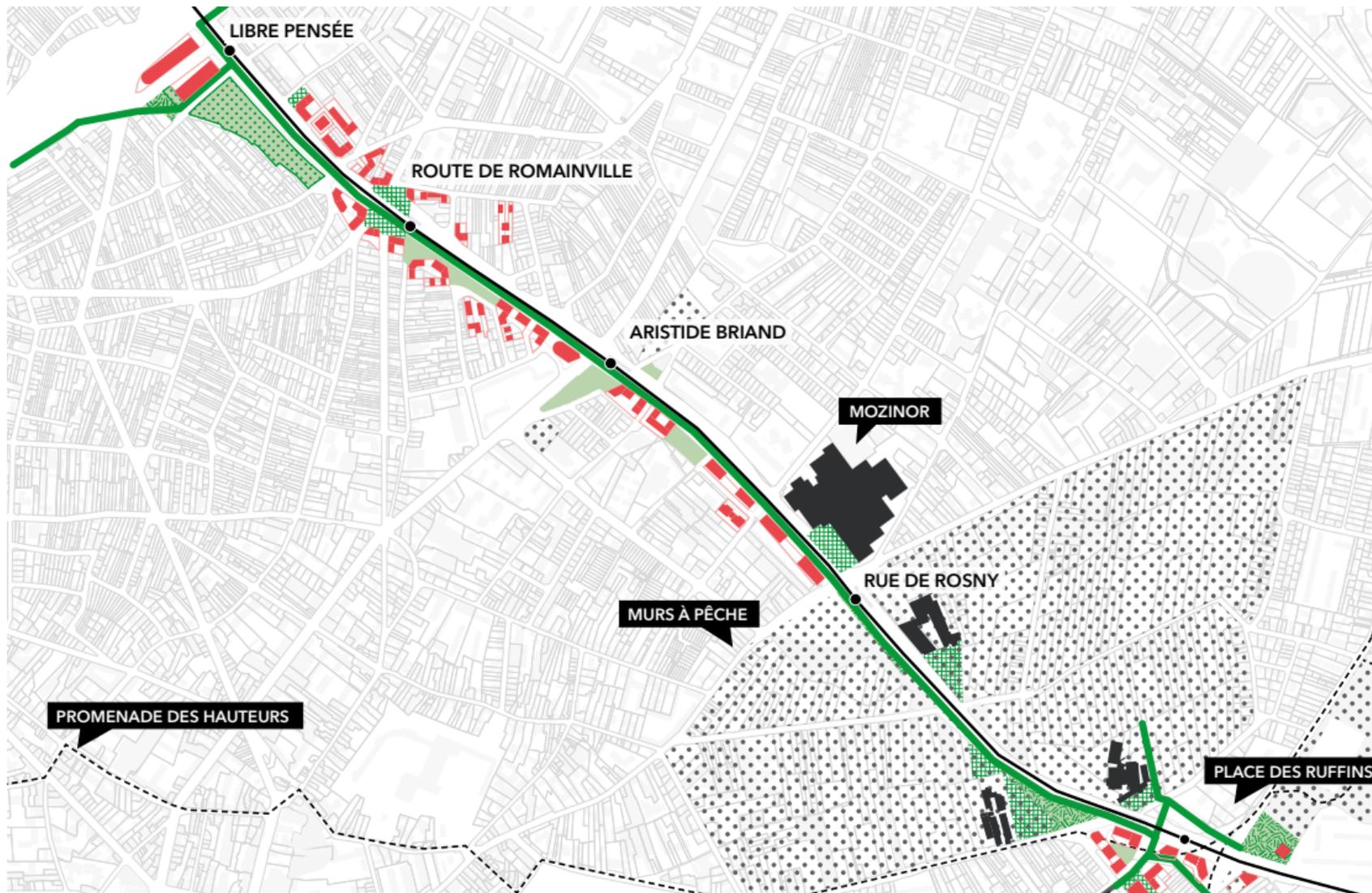


Abords du T1

Planter d'abord



Zoom Route de Romainville – Théophile Sueur



- le cordon vert
- le parc
- les jardins
- les parvis des équipements à fort rayonnement
- espace relais de biodiversité
- lien de biodiversité
- valorisation des sentes
- bâti
- emprise bâtie
- espaces verts existants

8,4 ha d'espaces publics créés

61 % d'espaces publics / 39 % d'espaces bâtis

